



**Convocation à l'assemblée de consultation publique
à tenir LUNDI, le 4 NOVEMBRE 2019
à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h00**

Demande de dérogation mineure pour :

Lot 6 102 164 situé à l'adresse 1192, rue Lefort, concernant l'existence d'un garage isolé maintenant dérogatoire suite à une opération de lotissement. un garage isolé se trouve maintenant en contravention des dispositions de l'article 4.11, alinéa A1, du règlement de zonage 401, stipulant « [qu']aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté plus près de la rue que ne l'est le bâtiment principal qu'il dessert ou la marge de recul prescrite pour la zone. »

Le premier élément dérogatoire est un empiètement de 1,2 m sur la marge avant, alors que la marge avant minimale prévue pour la zone R6 est de 8 m et que le garage se trouve à 6,8 m de la ligne de propriété. Le deuxième élément dérogatoire réside dans le fait que le garage se trouve plus près de la rue que le bâtiment principal qu'il dessert.

Lots 4 564 859 et 4 566 884, concernant le projet de lotissement visant la vente d'une partie de ces terrains. Le propriétaire désire ainsi vendre une majorité de ces lots et conserver deux parcelles dont le lotissement ne respecterait pas les normes du règlement de lotissement N° 402.

La première parcelle projetée, partie du lot 4 564 859, serait située au croisement de la 38^e avenue et du rang du Bord-de-l'Eau et aurait une superficie de 2 117,2 m². Cette situation représenterait une dérogation de 882,8 m² par rapport à la superficie minimale de 3000 m² exigée pour un lot non desservi en dehors du corridor riverain (tableau 3.3.1 du règlement de lotissement).

La deuxième parcelle projetée, partie du lot 4 566 884, serait située contre la rivière Richelieu et aurait une superficie de 1 936,2 m², avec des dimensions irrégulières. Cette parcelle représenterait une dérogation de 2063,8 m² par rapport à la superficie minimale de 4000 m² exigée pour un lot riverain non desservi (tableau 3.3.2 du règlement de lotissement). Par ailleurs, les dimensions de cette parcelle seraient également dérogatoires par rapport au frontage minimal de 50 m et à la profondeur minimale de 75 m.

**Convocation à l'assemblée régulière
à tenir LUNDI, le 4 NOVEMBRE 2019
à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h30**

Convocation faite à tous les membres du Conseil

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapports de l'inspecteur du mois d'octobre 2019;
4. Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2019;
5. Décisions concernant les demandes de dérogation mineure :
 - Du Lot 6 102 164 situé à l'adresse 1192, rue Lefort,
 - Du Lots 4 564 859 et 4 566 884 (Quai Ryan) ;
6. Demande C.P.T.A.Q. lotissement Quai Ryan ;
7. Adoption de la Politique concernant la mise en place du "Plan de mesures d'urgence" ;
8. Autorisation de travaux Henryville -Prolongement aqueduc Rang St-Louis ;
9. Demande de Subvention C.A.S. -Entente de développement culturel- ;
10. Mandat FNX aménagements au Quai Ryan (C.A.) ;
11. avis de motion et projet de règlement d'emprunt 705 " Projet infrastructures touristique" ;
12. Programme d'aide financière Amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;
13. Demande projet citoyen , établissement d'un "parc à chien" ;
14. Dépenses du mois d'octobre 2019 à être autorisées;
15. Correspondance;
16. Varia;
17. Période de questions;
18. Fermeture ou ajournement de l'Assemblée;

Fredy Serreyn
Directeur général et secrétaire-trésorier